

FICHE PAYS

LIBAN

CONTEXTE GÉNÉRAL



Monnaie : La livre libanaise est indexée sur le dollar (fluctuations quotidiennes)

HDI : 0.763 classé 76 sur 187 (UNDP 2016)

Population :

5,850,000 habitants dont:

465,000 réfugiés palestiniens

1,017,000 réfugiés syriens (estimation de l'UNHCR Déc. 2016)

Proportion de la population rurale :

12.2 % (Banque Mondiale 2015)

Cadre politique :

Republique parlementaire

Président de la République : poste vacant

Organisation territoriale: Mohafazat (gouvernorats), Caza (régions), Municipalités

LES ENJEUX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Principales problématiques

- **Crise énergétique :** faible fourniture des services d'électricité
- **Assainissement :** faible taux d'accès aux services d'assainissement, seulement 8% des eaux usées sont traitées
- **Eau potable :** approvisionnement intermittent, qualité inférieure aux normes internationales et nombre important de fuites dues à la vétusté des infrastructures
- **Tarification :** le système de tarification ne couvre pas le coût du service. Absence de tarification volumétrique qui ne favorise pas les économies d'eau
- **Pollution :** importants problèmes de qualité des eaux de surface et souterraines qui ont des impacts sur la santé humaine et l'environnement
- **Afflux de réfugiés :** pression accrue sur les services d'eau et d'assainissement
- **Crise financière :** les fluctuations croissantes entre le dollars et la livre libanaise affectent la prestation d'employés et de services, en particulier dans les institutions gouvernementales

LE CADRE INSTITUTIONNEL

Cadre juridique

[Stratégie Nationale du Secteur de l'Eau Actualisée](#)

[Feuille de route vers le rétablissement du secteur de l'eau au Liban 2022 – 2027](#)

[Loi sur les Municipalités, Décret-loi N°118 du 30 juin 1977](#)

[Loi 221 du 29 mai 2000, et ses amendements, relative à l'organisation du secteur de l'eau et de l'assainissement](#)

[La Stratégie Nationale pour les Eaux Usées \(résolution N°35 du 17 décembre 2012\)](#)

Les principaux acteurs institutionnels

Cinq structures principales sont au centre du dispositif juridique :

Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE) : définit le cadre politique et stratégique du secteur;

Conseil pour le Développement et la Reconstruction (CDR) : assure la maîtrise d'ouvrage des projets d'infrastructures eau et assainissement et d'irrigation financées par l'Etat avec le cas échéant l'appui de financements internationaux ;

Etablissements Régionaux des Eaux (ERE) : en charge de la planification, de la construction et de l'exploitation des infrastructures d'eau potable, d'assainissement et d'irrigation sous la tutelle du MEE. On en compte quatre : Etablissement des Eaux de la Bekaa ; Etablissement des Eaux de Beyrouth et du Mont Liban ; Etablissement des Eaux du Nord-Liban ; Etablissement des Eaux du Sud-Liban.

Office National du Litani : gestion et exploitation des eaux d'irrigation dans la Bekaa Sud et le Liban Sud ;

Municipalités : la loi sur les Municipalités leur confère une légitimité juridique pour continuer d'exploiter les équipements d'assainissement qu'elles ont réalisés.

QUELQUES PROJETS DE COOPERATION DE-CENTRALISEE

Carte des coopérations décentralisées au Liban
www.pseau.org/actions

Bcharré / Chambéry et Zgharta-Eden / Département de l'Aude

Dans le cadre des coopérations décentralisées entre Bcharré et Chambéry et Zgharta-Ehden et le Département de l'Aude, l'impact du changement climatique sur les ressources en eau est abordé sous l'angle des secteurs agricoles et touristiques. Le projet développe une dynamique de dialogue territorial entre les acteurs du Bassin fluvial de la Qaadisha : les cazas de Bcharré et Zgharta-Ehden et l'Etablissement de l'eau du Liban Nord.

Antoura / Syndicat des Eaux Hydreaulys

La municipalité libanaise d'Antoura et le syndicat d'assainissement francilien Hydreaulys ont établi un partenariat de coopération décentralisée pour la mise en place de l'assainissement non collectif dans la commune d'Antoura. Le délégataire du service d'assainissement SEVESCO, ainsi que la petite entreprise libanaise CubeX, appuient également le partenariat.

CONTACTS

LEWAP

Jasmine El Kareh
kareh@lewap.org

LEWAP

Ariane Visier
ariane.visier@lewap.org

pS-Eau

Mélodie Boissel
melodie.boissel@pseau.org



Les principaux modes de gestion du service

- **Eau potable et eau domestique** : gestion de l'eau déléguée par l'Etat aux quatre Etablissements Régionaux des Eaux. Dans quelques municipalités, des comités locaux de l'eau continuent de gérer le service d'eau. Ces comités sont réticents à rétrocéder la gestion du service aux ERE comme le prévoit la loi 221, entrée en application en 2005.
- **Assainissement collectif** : malgré d'importants investissements, le niveau de service reste faible. Les ERE sont officiellement chargés de la gestion du service. En pratique, de nombreuses municipalités continuent d'exploiter elles-mêmes les réseaux d'égouts. L'exploitation des stations d'épuration est généralement déléguée par les ERE ou de façon transitoire par le CDR à des entreprises privées, bien que certaines soient exploitées directement par des municipalités.
- **Assainissement individuel** : l'investissement et le fonctionnement des équipements d'assainissement autonomes sont à la charge des usagers.
- **Accès aux services pour les réfugiés** : 80% des réfugiés vivant au sein de la communauté hôte, la réponse à leurs besoins est apportée par les acteurs institutionnels libanais. Pour la population ayant trouvé refuge dans des camps informels, les services d'eau et d'assainissement sont notamment assurés par l'ONU et les ONG.

BAILLEURS ET ONG INTERNATIONALES

Face à l'urgence humanitaire que connaît le Liban aujourd'hui, les ONG internationales et bailleurs jouent un rôle crucial sur le territoire.

L'UNICEF coordonne, avec le Ministère de l'Energie et de l'Eau, la réponse aux besoins en eau et en assainissement des populations vulnérables (réfugiés et population hôte). Sa stratégie est définie dans le **Plan Libanais de Réponse à la Crise (LCRP) 2022-2023**.

L'UNOCHA a lancé le Fonds humanitaire pour le Liban (LHF) en 2014. Les activités du Fonds sont alignées sur la planification coordonnée de l'intervention humanitaire dans le pays, y compris le LCRP, permettant au fonds de se placer comme source complémentaire de financement humanitaire, en fournissant un financement opportun et flexible.

L'AFD (coopération française) dédie 25% de ses engagements au secteur de l'eau au Liban depuis 1999. Ses programmes portent sur la réhabilitation et la construction de réseaux d'eau potable, l'amélioration du service d'assainissement et sur la réforme du secteur de l'eau à travers la mission technique d'accompagnement à l'opérationnalisation de la réforme (Code de l'eau).

L'Union Européenne, via le service ECHO (Commission européenne à l'aide humanitaire et à la protection civile), apporte une aide d'urgence aux besoins en eau et assainissement des populations vulnérables. L'UE finance un programme d'Assistance Technique de 5 ans mis en oeuvre par l'AFD visant à mettre en place des réformes structurelles dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

USAID (coopération étasunienne) est investie dans le projet Water Sanitation and Conservation (WSC). Ce projet, d'une durée de quatre ans (2021-2024), entend améliorer les services d'eau et d'assainissement dans le contexte actuel de crise, ainsi que promouvoir la conservation et la protection des ressources en eau.

La SDC (coopération suisse) intervient auprès de l'établissement des eaux de la Bekaa pour améliorer les services d'eau et d'assainissement pour les populations d'accueil et de réfugiés.

La GIZ (coopération allemande) est active à travers le programme « Enhancing Water Resources Management » (WAMA) pour favoriser le développement de l'assainissement. Elle promeut une gestion intégrée de la ressource en eau et l'implication du secteur privé.

La KfW (coopération allemande) accompagne les institutions publiques dans la construction, la réhabilitation et l'extension des services d'eau et d'assainissement.

